BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2458

28 – EURE-ET-LOIR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Jugement d'ouverture

Date : 26 mars 2026.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
930 643 580 RCS Chartres.
HOLDING ROPP.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Activité : la participation active à la détermination, à l'orientation, à la conduite et au contrôle de la politique générale et plus généralement à l'animation effective de toutes sociétés ou entités juridiques avec ou sans personnalité morale, dans lesquelles elle prendra à l'avenir une participation et de toutes sociétés contrôlées directement ou indirectement par les précédentes, à condition que la société en ait le contrôle au sens de l'article l. 233-3 du code de commerce ; la participation à toute opération financière avec une entité qu'elle contrôle au sens de l'article l.511.7-3 du code monétaire et financier, y compris l'octroi de garantie auprès d'organisme financier ; la réalisation de prestations de services administratifs, comptables et commerciaux ainsi que la gestion de moyens matériels ou de procédés intellectuels nécessaires au développement de ses filiales ou entreprises partenaires ; l'acquisition et la gestion des titres sociaux formant le capital des sociétés acquises ou contrôlées..
Adresse : 4, rue Jacques Brière - Senainville, 28300 Coltainville.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 février 2026, désignant mandataire judiciaire Selas Zanni & Associes Représentée par Maître Olivier Zanni 1 rue Gabriel Péri 28000 Chartres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.